

# L'Avenir Ensemble

Mercredi 18 Février 2015

Assemblée Générale

COMPTE RENDU

Le Président ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour :

- 1) Rapport moral et financier et paiement de la cotisation de 12€.
- 2) PPRI du 18 juillet 2012, jugement du TA sur la procédure du recours auprès du tribunal administratif présenté par l'avocat de l'association.
- 3) Association : renouvellement du conseil d'administration.

## **1) Rapport moral et financier et paiement de la cotisation de 12€.**

Le président évoque le suivi du dossier de recours durant les deux années précédentes en indiquant que des explications sur le jugement seront données par l'avocat (point 2). ( Cf rapport moral joint)

Le Président fait le point sur la Protection de la commune (travaux des digues), avancement du PAPI.

Des travaux de protection ont été entrepris par la commune à deux endroits : Les Grands Relais et La Pergola .Ceci a pu être fait après beaucoup d'efforts de la part de la commune qui a été obligée de passer toutes les barrières administratives qui continuent à freiner l'avancement des protections communales .De plus la commune n'ayant pas la labélisation du PAPI ne pouvait pas entreprendre des

études et des travaux sur les deux dossiers lourds Merlon et Digue du Génie dont la maîtrise d'ouvrage est au SM . Elle a repris la main à partir des décisions de la CMI le 10 juillet 2014

L'aménagement du merlon et de la digue du Génie devront suivre en 2016, en s'appuyant sur la circulaire du 24 octobre 2013 (appui à la mise en œuvre du PAPI).

Le PAPI, après plusieurs présentations en COPIL ,a été labélisé le 10 juillet 2014 en CMI à Paris .Les inscriptions financières ont été de 3,9 Mions euros pour le Merlon et 500 000 euros pour la Digue du Génie ( 22Mions demandés). Ceci va conduire le SM DG à représenter ce dossier à une prochaine CMI en 2015.

Le rapport financier est présenté par P. Mallet, le trésorier ,avec le bilan et la proposition de cotisation 12€.( Cf. pièces jointes).Ce bilan fait **apparaître un excédent de plus de 3600euros au 18 février 2015**

## **2) PPRI du 18 juillet 2012, jugement du TA sur la procédure du recours auprès du tribunal administratif présenté par l'avocat de l'association.**

Maitre Debaysnat explique le jugement du TA du 19 janvier 2015 et donne des indications sur la suite à donner si l'AE veut faire appel de ce jugement. Une discussion s'engage et le Président donne la position du CA qui s'est prononcé à une large majorité contre la formulation d'un appel, sachant que l'on n'a pas d'arguments nouveaux à proposer et que le PPRI sera révisé dans les mois prochains. Après discussion le président propose un vote de l'AG sur la poursuite de la procédure par un appel. Le vote est pour un appel par 29 voix contre 26.

L'association s'inquiète du devenir du recours indemnitaire qui avait été commencé pour M ZANONI après plusieurs RDV aux Sables chez l'avocat.

Une explication est donnée par l'avocat qui invoque notamment la création d'une jurisprudence à partir d'une décision du conseil constitutionnel. L'avocat fait le point sur l'avancement du dossier ZANONI .L'association décide de poursuivre et d'accompagner la procédure.

### **3 ) Association : renouvellement du conseil d'administration .**

Le Président fait connaître sa décision d'arrêter son mandat. En effet cela fait 5 ans qu'il assure cette présidence et il estime qu'il doit être relayer pour entamer une nouvelle procédure (Appel). Il est proposé de renouveler le mandat de 6 membres de CA (1/3 sortant) . Aucun membre de l'AG ne se désigne pour être candidat au CA .**La demande est formulée quatre fois au cours de l'AG ,sans suite** .Le président clôt l'AG et indique qu'il procèdera à la convocation du CA avec les membres restants dans les jours suivants et qu'il fera élire le nouveau bureau.

Le Président JM ANGOTTI